

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
2926.90.50	Autres . . . . .	Franchise	D
2927.00	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques :		
2927.00.10	Acide p-aminoazobenzènedisulfonique; Acide 4-aminoazobenzènedisulfonique, sel de monosodium; et Diazoaminobenzène (1,3-Diphényltriazène) . . . . .	5,8 %	B
2927.00.15	1,1'-Azobisformamide . . . . .	3,7 %	B
2927.00.20	Autres :		
2927.00.30	Réactifs photographiques . . . . .	8,5 %	B
2927.00.40	Bases et sels pour couleurs solides . . . . .	12,5 %	B
2927.00.50	Autres :		
2927.00.50	Produits décrits dans la note supplémentaire É.-U. n° 3 de la section VI . . . . .	13,5 %	B
2927.00.50	Autres . . . . .	19,9 %	B
2928.00	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine :		
2928.00.10	Méthyléthylcétoxime . . . . .	3,7 %	B
2928.00.20	Autres :		
2928.00.20	Aromatiques . . . . .	7,2 %	B
2928.00.30	Autres :		
2928.00.50	Médicaments . . . . .	3,7 %	B
2928.00.50	Autres . . . . .	7,9 %	B
2929	Composés à autres fonctions azotées :		
2929.10	Isocyanates :		
2929.10.10	Diisocyanate de toluène (non mélangé) . . . . .	7,2 %	B
2929.10.15	Mélanges de 2,4- et de 2,6-diisocyanates de toluène . . . . .	3,7 €/kg + 13,6 %	B
2929.10.20	Diisocyanate de bitolylène (TODI); Acide o-isocyanique, ester o-tolylique; et Diisocyanate de xylène . . . . .	5,8 %	B
2929.10.40	Autres :		
2929.10.40	Produits décrits dans la note supplémentaire É.-U. n° 3 de la section VI . . . . .	13,5 %	B
2929.10.50	Autres . . . . .	2,9 €/kg + 16,2 %	B
2929.90	Autres :		
2929.90.10	Aromatiques :		
2929.90.10	Produits décrits dans la note supplémentaire É.-U. n° 3 de la section VI . . . . .	13,5 %	B
2929.90.20	Autres . . . . .	2,9 €/kg + 16,2 %	B
2929.90.50	Autres . . . . .	7,9 %	B
<b>X. COMPOSÉS ORGANO-INORGANQUES, COMPOSÉS HÉTÉROCYCLIQUES, ACIDES NUCLÉIQUES ET LEURS SELS, ET SULFONAMIDES</b>			
2930	Thiocomposés organiques :		
2930.10.00	Dithiocarbonates (xanthates) . . . . .	3,7 %	B
2930.20	Thiocarbamates et dithiocarbamates :		
2930.20.10	Aromatiques :		
2930.20.20	Pesticides . . . . .	13,5 %	B
2930.20.50	Autres . . . . .	6,7 %	B
2930.30.00	Autres . . . . .	3,7 %	B
2930.30.00	Mono, di ou tétrasulfures de thiurame . . . . .	3,7 %	B